

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1443

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	10 000 000	0
Politique de la ville	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme 147. Politique de la ville, action 03. stratégie, ressource et évaluation vers le programme 162. Interventions territoriales de l'État, action 09. Plan littoral 21.

L'amendement est symbolique.

La salinisation des terres et la montée de la mer n'est pas une hypothèse dans l'Ouest Hérault, c'est une réalité depuis déjà de nombreuses années.

Or, l'unique ligne ferroviaire qui relie Montpellier à Perpignan en passant par Béziers est directement menacée par cette montée des eaux. Il faut dès lors réfléchir à avancer la construction de la ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan dont le projet existe déjà depuis trente ans.

Les dégradations du 23 octobre 2019 sur l'actuelle ligne montre l'urgence de la réalisation de cette LGV.